

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS706

AMENDEMENT

présenté par

Mme Leboucher, rapporteure, M. Delautrette, rapporteur M. Falorni, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« commis »

le mot :

« intervenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.